



# ÉCOLE DU BREUIL

*Arts & Techniques du paysage*

## Conseil d'administration

Mercredi 23 novembre 2022

Sténotypie  
**STENHEL**

9 rue Claude Bernard  
94310 ORLY  
Tel : 09.52.39.58.77  
Mobile : 06.12.18.63.66  
[jeanneret.helene@gmail.com](mailto:jeanneret.helene@gmail.com)

# FEUILLE DE PRESENCE

## Représentants du Conseil de Paris :

M. Christophe NAJDOVSKI, Président  
Mme Audrey PULVAR, Vice Présidente  
Mme Afaf GABELOTAUD

## Personnalités qualifiées :

M. Pierre AUBIGNAC  
M. Marc LOISELEUR  
M. Gilles TRYSTRAM  
Mme Sophie REVEL-MOUROZ

## Représentants de l'administration :

M. Léon GARAIX, Directeur général  
Mme Isabelle CROS, Directrice des services administratifs et des ressources  
Mme Marie MONJAUZE, Directrice du développement  
Mme Muriel WOUTS, Directrice des services techniques et du domaine  
Mme Christiane LEBREC, Directrice de la filière apprentissage  
M. Hocine DIAF, Directeur de la filière scolaire

## Représentants des élèves :

Mme Alice VITTE

## Représentants du personnel :

M. Nicolas BASINC, CGT  
Mme Sophie MEYRONNE, UCP

## Absents excusés :

Mme Pénélope KOMITES, pouvoir à M. NAJDOVSKI  
Mme Marie-Christine LEMARDELEY, pouvoir à Mme PULVAR  
Mme Chloé SAGASPE, pouvoir à Mme GABELOTAUD  
M. Jean-Pierre GUENEAU, pouvoir à M. AUBIGNAC  
M. Nicolas DURAND-BESTRY, pouvoir à M. LOISELEUR  
M. Enzo JOBERTY, pouvoir à Mme VITTE

## Absents :

M. Jean-Noël AQUA  
Mme Valérie MONTANDON  
Mme Douchka MARKOVIC

## Participait également au conseil d'administration :

Mme Hélène JEANNERET, sténotypiste

# SOMMAIRE

1. Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 22 juin 2022 .....	1
2. Autorisation d'engagement des crédits d'investissement – projet de délibération n° EDB-2022-28.....	2
3. Décision modificative budgétaire de fonctionnement - projet de délibération n° EDB-2022-29.....	2
4. Revalorisation du taux de cotisation de la Prévoyance - projet de délibération n° EDB-2022-30.....	3
5. Élections professionnelles 2022 – Nombre de représentants du personnel aux Commissions Consultatives Paritaires - projet de délibération n° EDB-2022-31.....	3
6. Tarification des épreuves en unités capitalisables, passées hors formation - projet de délibération n° EDB-2022-32.....	4
7. Adhésion à la Coopérative Carbone - projet de délibération n° EDB-2022-33.....	5
8. Constitution d'une Commission d'appel d'offres et élection de ses membres - projet de délibération n° EDB-2022-34.....	6
Points d'informations	
1. Information sur les résultats scolaires de l'année 2021/2022 .....	8
2. Préparation de forums : TerreMaVie et le Forum QJ avec l'UNEP .....	13
3. Démarches qualité menées par l'École du Breuil : certification Ecocert, certification Iso 14001, QualiParis, audit de surveillance Qualiopi .....	14
4. Projet avec la Fondation Cartier .....	16

*La séance est ouverte à 9 heures 05 par M. NAJDOVSKI.*

**M. le PRÉSIDENT.**- Bonjour à toutes et tous. Désolé de pas pouvoir être en présentiel avec vous aujourd'hui pour un problème d'agenda. Pour autant, nous allons tenir cette séance en mixte.

Comme de coutume, nous devons désigner des secrétaires de séance. Je m'adresse aux conseillères de Paris présentes pour savoir si l'une d'entre elles peut prendre le secrétariat-adjoint de séance.

Je me tourne vers ma collègue Mme Pulvar, qui est présente. Bien évidemment, l'administration est là pour vous soutenir dans cette tâche.

**M. GARAIX.**- Oui, on vous transmettra le procès-verbal pour validation.

**M. le PRÉSIDENT.**- Je remercie Mme PULVAR d'avoir accepté d'être à nouveau secrétaire de séance.

**M. le PRÉSIDENT.**- Pour ce qui est de la présence à ce conseil d'administration, nous avons de nouveaux membres avec voix délibérative puisque deux représentants des apprenants sont partis. Nous avons plaisir d'accueillir deux nouveaux représentants. Je peux les laisser se présenter : Alice Vitte et Enzo Joberty.

**Mlle VITTE.**- Bonjour à tous. Je suis Alice Vitte, en première année de BTSA à l'École du Breuil. Enzo n'est pas là aujourd'hui, il est en période d'entreprise.

**M. GARAIX.**- Vous avez son pouvoir ?

**Mlle VITTE.**- Oui.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci à tous les deux et merci de participer aux débats du conseil d'administration et bienvenue.

**Mlle VITTE.**- Merci.

**M. le PRÉSIDENT.**- Nous avons également des représentants du personnel sans voix délibérative pour cette séance.

**M. GARAIX.**- Pour la CGT, nous avons M. Nicolas Basinc, et pour l'UCP, Mme Sophie Meyronne devrait se connecter.

**M. le PRÉSIDENT.**- Très bien.

Je vous propose d'aborder l'ordre du jour.

## **1. Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 22 juin 2022**

**M. le PRÉSIDENT.**- Y a il des remarques sur ce compte rendu ? Non.

Pas de votes contre ?

Pas d'abstentions ?

*Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

## **2. Autorisation d'engagement des crédits d'investissement – projet de délibération n° EDB-2022-28**

**M. le PRÉSIDENT.**- Avant le vote du budget, nous devons décider d'autoriser l'engagement de ces crédits d'investissement. Je donne la parole à M. le Directeur.

**M. GARAIX.**- Bonjour à toutes et tous.

C'est une délibération prise chaque année par le conseil d'administration de l'École, donc rien de très surprenant. C'est un mécanisme relativement simple et qui consiste à autoriser l'École à engager des crédits d'investissement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 sachant que vous avez normalement en tête à peu près tous que l'on vote le budget de l'École au printemps, généralement au mois de mars, donc il nous faut - ce sont les règles des finances et de la comptabilité publique - une autorisation pour engager des crédits d'investissement, ce qui semble assez logique, avant le vote du budget. Il faut que le conseil d'administration autorise l'École à engager les crédits d'investissement à partir du début de l'année.

Sur l'investissement, vous autorisez l'École à engager des crédits à hauteur d'un quart du budget d'investissement de l'année dernière.

Concernant les crédits de fonctionnement, il n'y a pas d'autorisation requise de la part du Conseil d'administration. Il y a une toute petite coquille dans l'exposé des motifs. La coquille porte sur l'énoncé qui indique qu'on est sur un droit à hauteur d'1/12<sup>ème</sup> des crédits ouverts sur l'année précédente. La limite porte en fait sur le volume du budget de fonctionnement de l'année précédente.

C'est un détail ; on modifiera l'exposé des motifs. Cela n'a aucune incidence sur la délibération qui, elle, ne pose pas de problème.

**M. le PRÉSIDENT.**- Des questions, des interventions sur ce point ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

Contre ? Abstentions ? Il n'y en a pas.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### 3. Décision modificative budgétaire de fonctionnement - projet de délibération n° EDB-2022-29

**M. le PRÉSIDENT.**- Monsieur le Directeur, je vous propose de poursuivre.

**M. GARAIX.**- C'est encore une délibération à caractère budgétaire, qui n'est pas systématique, mais quand même assez fréquente en termes de rythme des délibérations.

C'est une décision modificative budgétaire qui permet à l'École, à mesure que l'année passe, d'ajuster son budget au regard de la réalité des dépenses et des recettes. On prend une décision pour modifier le budget par rapport au budget primitif - qui a un caractère prévisionnel- que vous aviez voté en mars dernier.

Il s'agit ici de prendre très concrètement 93 170 € au chapitre des charges à caractère général pour les basculer sur le chapitre des charges de personnel.

On sollicite l'autorisation du conseil d'administration parce qu'on a des besoins plus importants en termes de dépenses de personnel. Ils résultent de deux éléments qui n'étaient pas prévisibles au moment du vote du budget primitif en mars 2022 :

☞ La revalorisation du point d'indice des fonctionnaires décidée par le Gouvernement cet été

☞ La revalorisation des catégories B et C à l'échelle nationale.

Ces éléments ont eu un impact sur notre masse salariale, donc sur notre budget, et il nous faut réajuster et prendre une partie du chapitre 11 pour alimenter le chapitre 12, « charges de personnel », afin d'être conforme à la réalité de nos dépenses d'ici la fin de l'année.

Voilà l'objet de cette DM budgétaire. C'est juste une modification sur les dépenses, il n'y en a pas sur les recettes.

**M. le PRÉSIDENT.**- Des questions, des interventions ?

Des votes contre ? Des abstentions ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### 4. Revalorisation du taux de cotisation de la Prévoyance - projet de délibération n° EDB-2022-30

**M. le PRÉSIDENT.**- Vous vous en souvenez, nous avons présenté cette délibération pour la mise en place d'un système de prévoyance avec le prestataire Collecteam Alliance et nous avons maintenant une évolution du taux.

Tout ceci va vous être présenté par Mme Cros, Directrice des services administratifs et des ressources.

**Mme CROS.**- En effet, lors du conseil d'administration de janvier, ce dispositif avait été voté. C'est un système de protection sociale qui vise à intervenir en cas de diminution de salaire pour congé de longue maladie notamment.

Dans ce contrat, qui avait été signé par la Ville en 2020, il était prévu qu'en fonction du compte de résultat, il puisse y avoir une revalorisation du taux de cotisation, et au vu du dernier compte de résultat, il a été nécessaire, à partir de janvier 2023, de prévoir cette revalorisation. On passe d'un taux de cotisation de 1,44 % à un taux de 1,66 %.

L'École a la volonté, en lien avec la Ville, de prendre en charge de manière importante cette augmentation pour les revenus modestes. Sur la tranche la plus faible de revenu, la prise en charge par l'employeur est toujours de 100 %. Pour les autres revenus, il y a toujours un système de tranche, avec une prise en charge de cette augmentation à hauteur de 50 % par l'employeur.

Cette évolution, rendue nécessaire, est toujours très favorable au personnel, notamment au vu des autres dispositifs de protection sociale existants parce qu'elle permet d'entrer dans ce dispositif quel que soit l'âge et sans questionnaire médical. C'est quand même assez important et peu courant dans ce type de dispositif.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci, Madame la Directrice.

Y a-t-il des interventions à ce sujet ? Non.

Je rappelle quand même que c'est un dispositif très intéressant de protection sociale complémentaire offerts aux agents de la Ville de Paris et à ceux de l'École. Cela fait partie de l'action sociale de la Ville ; en tout cas, on avait salué la création de ce dispositif il y a maintenant presque un an.

Là, il y a une petite évolution nécessaire, mais le dispositif reste tout de même très intéressant. J'en profite pour en refaire un peu la publicité auprès des personnes qui travaillent à l'École du Breuil de façon que ce dispositif soit mieux connu encore.

On passe au vote.

Votes contre ? Abstentions ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### 5. Élections professionnelles 2022 – Nombre de représentants du personnel aux Commissions Consultatives Paritaires - projet de délibération n° EDB-2022-31

**M. le PRÉSIDENT.**- Madame Cros, vous avez la parole.

**Mme CROS.-** C'est une délibération qui permet d'acte le nombre de représentants du personnel au sein des commissions consultatives paritaires.

Nous avons pris en juin dernier une délibération concernant le CST (Comité Social Territorial) ; il fallait prendre cette délibération. Je tiens à dire que tant le personnel que les organisations syndicales, depuis juin dernier, sont tenus informés du déroulement du processus puisque les élections professionnelles doivent se tenir le 8 décembre prochain.

Nous avons pu dérouler tout le processus collectivement par des informations régulières et en lien avec les représentants du personnel. Il fallait prendre cette délibération, notamment pour les services de l'État qui, eux, contrôlent ensuite ce dispositif.

Il y aura donc au final six sièges : trois titulaires et trois suppléants.

Je ne sais pas s'il y a des questions sur ce point, qui prend en compte des choses déjà vues ensemble, notamment dans le cadre du dialogue social.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci.

Des questions ? Non. On passe au vote.

Votes contre ? Abstentions ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## 6. Tarification des épreuves en unités capitalisables, passées hors formation - projet de délibération n° EDB-2022-32

**M. le PRÉSIDENT.-** Monsieur le Directeur, vous allez nous expliquer tout cela parce que ne suis pas sûr que l'on sache tous à quoi cela correspond.

**M. GARAIX.-** C'est relativement simple. Nous avons, au CFA, un certain nombre de diplômes passés, non pas avec un système de contrôle continu et d'examen en fin d'année, mais avec ce que l'on appelle des UC (unités capitalisables). Pour avoir son diplôme, il faut obtenir l'ensemble de ces UC.

Les apprentis ont cinq ans pour valider l'ensemble de ces UC et il se peut que, sur leur année d'apprentissage, ou au terme de leur apprentissage, ils n'aient pas validé l'ensemble de ces UC. Ils ont donc la possibilité, sur cette durée de cinq ans, de revenir auprès de l'École du Breuil ou d'un autre établissement qui proposerait ces mêmes formations pour valider ces UC, donc très concrètement ces matières.

Il arrive que certains ne valident pas ces UC au cours de leur formation, donc ils reviennent dans des établissements pour les faire valider et obtenir leur diplôme.

L'organisation en décalé, en-dehors de leur formation de ces épreuves-là, demande du temps, coûte de l'argent aux différents établissements et il s'agit simplement pour nous, École du Breuil, d'appliquer un tarif pour ceux qui viennent nous voir, que ce soit des anciens apprentis de notre établissement ou des apprentis d'autres établissements qui nous sollicitent pour des raisons de praticité pour eux. On leur dit : « *Il n'y a pas de problème, on peut vous faire passer vos examens ; en revanche, un tarif est appliqué* ».

Nous nous sommes renseignés auprès des autres établissements qui peuvent faire passer ces épreuves-là et nous sommes alignés sur leur tarif. On vous propose donc de délibérer sur :

➤ Un tarif de 50 € pour tout ce qui est formation au paysage, c'est-à-dire les élèves qui sont en BPA « travaux d'aménagement paysager » ou en BP « aménagement paysager » à hauteur de 50 € par UC ;

➤ Un tarif de 160 € et pour la formation en arboriste-élagueur, qui demande beaucoup plus de mobilisation de matériels et d'expertise pour les gens qui vont faire passer ces épreuves.

**Mme PULVAR.**- Combien d'épreuves ont-ils à repasser en général ?

**M. GARAIX.**- Assez peu. On en parlera au moment où on parlera des résultats, parce qu'on a souhaité faire un petit point sur les résultats.

Christiane, quand des élèves n'ont pas leurs UC, saurais-tu nous dire combien d'UC ils ont à repasser ?

**Mme LEBREC.**- En général, c'est une UC car, quand ils sont très loin, c'est rare qu'ils reviennent. Ou alors, ils passent chaque année une épreuve.

**Mme MEYRONNE.**- Et c'est 50 € par UC ?

**Mme LEBREC.**- En théorie, sauf pour l'élagage.

**Mme PULVAR.**- Pour les herboristes-élagueurs, c'est en général une épreuve aussi ?

**Mme LEBREC.**- Oui, mais là, il y a forcément de la pratique, donc la mise en œuvre est plus lourde.

**M. LOISELEUR.**- Quel pourcentage d'apprenants cela représente-t-il ?

**Mme LEBREC.**- En moyenne chaque année, un à deux jeunes. C'est à la marge.

**Mme PULVAR.**- Combien cela coûte-t-il à l'École du Breuil ?

**M. GARAIX.**- C'est très difficile d'isoler totalement cette dépense parce qu'il y a à la fois des gens qui vont être mobilisés sur ces épreuves, des permanents de l'École du Breuil et des formateurs extérieurs qu'on mobilise et qu'on paie pour leur présence sur ces épreuves-là.

**Mme MONJAUZE.**- Surtout que c'est coordonné avec les épreuves qui, de toute façon, sont organisées.

**Mme LEBREC.**- Oui, mais ils viennent en plus.

**M. LOISELEUR.**- J'entends que ce n'est pas un prix, c'est un coût. Cela coûte à l'École. C'est juste pour récupérer ce coût supplémentaire qui n'est pas dans la scolarité habituelle ?

**M. GARAIX.**- C'est cela. Sachant que, s'ils le font dans le cadre de leur formation, ce n'est pas payant.

**Mme LEBREC.**- Dans le cadre de leur formation, ils passent une première épreuve et ont tous le droit de passer une deuxième épreuve. S'ils ont raté la deuxième épreuve, après, ils ont cinq ans pour repasser les épreuves manquantes. Il y a déjà deux chances lors de la formation.

**Mme PULVAR.**- D'accord. Merci pour ces informations. D'accord pour moi.

**M. le PRÉSIDENT.**- D'autres questions sur le sujet ? Non.

On passe au vote.

Votes contre ? Abstentions ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## 7. Adhésion à la Coopérative Carbone - projet de délibération n° EDB-2022-33

**M. le PRÉSIDENT.**- La Coopérative carbone est un nouveau dispositif déployé notamment dans le cadre du Plan Climat de la Ville de Paris et, Monsieur le Directeur, vous allez nous présenter tout cela.



**M. GARAIX.-** Oui. On en avait d'ailleurs déjà parlé lors du conseil d'administration du mois de juin puisqu'on vous avait communiqué le fait qu'on venait d'apprendre que notre candidature avait été retenue par la Coopérative carbone en cours de constitution.

On s'était donné rendez-vous à l'automne, c'est-à-dire aujourd'hui, pour acter cette adhésion de manière très formelle. Entre-temps, les statuts ont été arrêtés, la Ville de Paris a elle-même délibéré sur son adhésion.

Cette Coopérative carbone est une SCIC. À l'origine de cette démarche, il y a la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris et un certain nombre de grands opérateurs urbains qui ont décidé d'entrer au sociétariat de cette structure tels que la Sogaris, qui travaille sur la logistique urbaine, les principaux bailleurs sociaux parisiens comme Elogie-Siemp, Paris Habitat, le Crédit municipal de Paris, la Régie Autonome Eaux de Paris, qui entre avec des tickets d'entrée relativement importants parce que la Ville de Paris contribue à hauteur de 200 000 €, la Sogaris pour 200 000 €, Paris Habitat, Elogie-Siemp, Crédit Municipal et Eaux de Paris contribuent tous à hauteur d'environ 100 000 €.

L'École du Breuil intègre le collège dit « des experts chercheurs, associations et bénévoles » avec un montant d'adhésion de 200 €, et comme on l'avait dit en juin, l'idée pour l'École est de :

- Ne pas passer à côté de quelque chose qu'elle se doit de saisir. C'aurait été pour nous une aberration que de ne pas proposer notre candidature ;
- Entrer dans un réseau d'acteurs qui va lui permettre d'élargir son spectre de potentiels partenariats ;
- Contribuer sur ces sujets de captation et de cycle du carbone, où la question du végétal est centrale, avec sa propre expertise et y compris les différentes démarches à caractère expérimental menées sur le domaine avec un certain nombre de personnes et d'apprenants de l'École ;
- Bénéficier éventuellement de dispositifs qui seraient financés par cette Coopérative carbone sur le site du domaine.

Voilà toutes les raisons pour lesquelles on trouve pertinent de soumettre au conseil d'administration l'adhésion de l'École pour un montant de 200 € à la Coopérative carbone.

**Mme PULVAR.-** D'accord pour moi.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci. Qui souhaite intervenir ? Pas de questions particulières ?

On suivra avec beaucoup d'intérêt les conséquences de cette adhésion et les perspectives que cela ouvre pour l'École. En tout cas, c'est un dispositif novateur et très intéressant aussi pour nous.

On passe au vote.

Votes contre ? Abstentions ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## 8. Constitution d'une Commission d'appel d'offres et élection de ses membres - projet de délibération n° EDB-2022-34

**M. le PRÉSIDENT.-** Je donne la parole à Mme CROS sur ce sujet.

**Mme CROS.-** Nous devons aujourd'hui constituer cet organe chargé de l'examen des candidatures et des offres des marchés dans le cadre d'un appel d'offres. Il s'agit des marchés dont le montant est supérieur à 215 000 € HT.

Prochainement, nous serons amenés à réunir cette commission d'appel d'offres (CAO) pour le nouveau marché qui doit être passé par l'École pour l'ensemble de ses assurances, que ce soit

responsabilité civile, dommages aux biens ou l'assurance statutaire. Cette instance sera amenée à se réunir *a priori*, mais on va en parler, début décembre.

Aujourd'hui, l'objet est avant tout de pouvoir élire ses membres, qui sont constitués d'un Président, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Le Président ne fait pas l'objet d'un vote puisqu'il est fixé dans le cadre réglementaire qu'il est l'autorité habilitée à signer les marchés. En l'occurrence, c'est M. Najdovski qui a cette autorité. Il sera le Président de l'instance.

On a fait un peu appel aux volontaires en amont de la tenue du conseil d'administration pour faire partie de cette CAO. Nous avons quelques noms, mais il faudra néanmoins compléter la liste.

**M. GARAIX.**- Un certain nombre de candidatures nous ont été remontées et on les remercie toutes et tous. Nous avons déjà nos deux représentants des élèves qui ont accepté de siéger à la CAO, Alice Vitte et Enzo Joberty. Vous confirmez ?

**Mlle VITTE.**- Oui.

**M. GARAIX.**- Merci beaucoup.

Monsieur Durand-Bestry, représentant des anciens élèves, absent aujourd'hui, mais représenté, nous a fait savoir qu'il était intéressé à participer à cette CAO.

Monsieur Aubignac, présent ici à l'École du Breuil, nous a dit que si c'était vraiment important pour nous, il voulait bien être disponible à condition que tout cela se passe en distanciel, et ce sera le cas parce qu'on sait très bien que, si c'est en présentiel, on aura beaucoup de mal à réunir tout le monde. On fera cela en distanciel et les textes l'autorisent.

À ce stade, on a quatre candidatures en tant que titulaires et il nous en faut au moins une cinquième pour avoir cinq titulaires et peut-être aussi quelques suppléants. Peut-être qu'on aura du mal à en avoir cinq, mais il nous en faudrait au moins deux ou trois pour s'assurer que, si des titulaires ne peuvent pas être là, on pourra tenir cette CAO. C'est très formel, mais c'est important.

On a besoin d'acter et on a normalement la date de cette CAO, qui devrait se tenir le 5 décembre à 17 heures 30, mais qui peut être décalée. Elle va durer peu de temps. Côté administration, on aura prévu tout cela ; il faut compter une heure. *A priori*, il y aura très peu d'autres réunions de la CAO sur la durée de la mandature. Vous ne vous engagez pas lourdement.

Monsieur Loiseleur, vous êtes présent ; si vous aviez un peu de temps le 5 décembre... Ou parmi les élus du Conseil de Paris présents... ? On a vraiment besoin d'un autre titulaire.

**M. LOISELEUR.**- Je ne suis pas disponible le 5 décembre.

**M. le PRÉSIDENT.**- Comme l'a rappelé M. le Directeur, la fréquence de réunion de la CAO sera relativement faible, ce n'est pas un engagement chronophage. Parfois, cela peut l'être pour certaines CAO. Celle de la Ville de Paris se tient tous les vendredis sur une matinée. Là, c'est un gros investissement.

Là, on est très de loin de tout cela, et comme l'a expliqué M. le Directeur, ce sera vraiment très ponctuel et on aura besoin des représentants du conseil d'administration. C'est un investissement tout à fait raisonnable.

**Mme PULVAR.**- Ma difficulté est que je suis déjà membre de beaucoup de CAO et de beaucoup de conseils d'administration qui entrent souvent en concurrence les uns avec les autres. Cela me semble difficile d'ajouter une feuille au millefeuille.

**M. GARAIX.**- Madame Revel-Mouroz, est-ce que ce serait possible pour vous de dégager une petite heure le 5 décembre de 17 heures 30 à 18 heures 30 ?

**M. AUBIGNAC.-** Le temps que l'administratrice réponde, j'ai une question sur la mandature. Les personnes sont réélues tous les ans ?

**Mme CROS.-** Non, c'est pour la durée de la mandature.

**Mme REVEL-MOUROZ.-** Je suis désolée, mais le 5 décembre, je suis déjà prise.

**M. le PRÉSIDENT.-** En tout cas, on va poursuivre les investigations de manière à compléter la composition de cette CAO.

En tout cas, merci à vous, que vous puissiez ou pas être présente ou présent le 5 décembre, pour vos réponses et vos engagements. On va acter la constitution de cette CAO aujourd'hui, élire les membres, ou une partie des membres, et j'imagine que l'on pourra, le cas échéant, compléter si nécessaire.

**M. GARAIX.-** On va voir, mais c'aurait été vraiment bien que, d'ici la fin de la séance, on arrive à acter au moins les titulaires. Il nous manque vraiment une personne.

**M. le PRÉSIDENT.-** Parmi les présents, je vous propose de bien réfléchir.

**M. GARAIX.-** Oui. On refait le point en fin de séance.

**M. le PRÉSIDENT.-** En tout cas, on acte la constitution de la CAO.

Votes contre ? Abstentions ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## Points d'informations

### 1. Information sur les résultats scolaires de l'année 2021/2022

**M. GARAIX.-** L'idée avait été proposée par M. Durand-Bestry lors du dernier conseil d'administration. On avait délibéré sur le rapport de l'activité de l'École, qui était un rapport très général, mais dans lequel il y avait des éléments sur les résultats scolaires. Monsieur Durand-Bestry nous avait fait remarquer que ce serait pertinent d'avoir le plus tôt possible les résultats scolaires. On avait dit qu'il n'y avait aucune difficulté à communiquer au conseil d'administration de l'automne les résultats scolaires de l'année précédente, donc on vous les présente.

Ils sont globalement bons, un peu disparates ; à certains endroits, il y a des points de fragilité ; c'est l'occasion d'en parler.

Sont présents avec nous Christiane Lebrec, Directrice du CFA, et Hocine Diaf, Directeur du lycée, qui pourront nous aider à commenter ces résultats. On a voulu vous les présenter dans un contexte un général pour pouvoir situer l'École dans ce contexte global, d'une part, et d'autre part en tendance d'évolution sur les dernières années.

#### Résultats au Bac Pro

À l'échelle nationale, le taux de réussite des Bac Pro est de de 86 %. Sur l'Île-de-France, ces résultats sont un peu meilleurs -89 %- et pour tout ce qui concerne l'aménagement paysager, donc le Bac proposé par l'École Du Breuil, le résultat est de 90 % au national et au régional.

L'École du Breuil est à 94 %, sachant qu'il nous faut distinguer les résultats du Bac Pro du lycée, avec des lycéens traditionnels, notamment du point de vue de l'âge, où l'on est à 88 %, et notre Bac Pro destiné aux adultes avec 100 % de réussite, ce qui nous amène à des résultats à l'École de 94 %. Ce sont de bons résultats.

## Résultats aux BTS

Sur l'ensemble des BTS Agricole à l'échelle nationale nous sommes à 78%. Les résultats baissent en Île-de-France à 65 %.

À l'École nous sommes sur un résultat moyen de 68 % qui masque en fait une disparité assez marquée puisqu'en voie scolaire nous sommes à 78 %, et en apprentissage, les résultats sont médiocres, à hauteur de 50 %.

Christiane, peux-tu commenter ?

**Mme LEBREC.-** Oui. Ce sont des résultats exceptionnels. On n'a pas du tout ce pourcentage habituellement. Là, on a un groupe de jeunes qui n'avaient pas de projet professionnel très abouti, ce qui joue forcément sur la motivation et a montré aussi une certaine immaturité. Ils n'ont pas non plus été très stratégiques vis-à-vis des notes puisqu'on est en CCF, dont une partie est évaluée en cours de formation et une partie, évaluée par examen terminal.

Quand on arrive en BTS, il faut aussi s'intéresser au coefficient. Des jeunes qui étaient sur la partie CCF en cours de formation avec une moyenne de 11, par exemple, se sont dit : « *C'est très bien, c'est facile, je vais aller comme cela les mains dans les poches à l'examen terminal* » et en fait non ; avec le jeu des coefficients, ils se sont retrouvés en très grosse difficulté et n'ont pas obtenu leur examen, d'autant plus qu'à l'examen terminal, il faut avoir au moins 9.

Entre le projet et la motivation qui n'était pas là, et une stratégie scolaire qui n'était pas là non plus, cela a vraiment chuté.

Pour pallier cette problématique, cette année, on a réagi. Ils ont trois fiches techniques à fournir à l'examen terminal. On a décidé d'exiger une fiche technique dès la première année pour qu'ils soient dans le bain des évaluations et qu'ils s'entraînent, et que l'on serait plus sévère au niveau des entraînements aux oraux.

Beaucoup ne se sont pas présentés en disant en apprentissage : « *La technique, c'est notre fort parce qu'on en fait beaucoup en entreprise, donc quand on se présente à l'examen terminal, il suffit qu'on raconte ce que l'on fait en entreprise et cela conviendra* ». Or, ce n'est pas du tout cela ; une présentation à l'examen est un exercice particulier.

S'ils ne viennent pas aux oraux, on n'a pas énormément de leviers. En tout cas, les maîtres d'apprentissage seront dans la boucle et ce sera de la responsabilité du jeune ; tous les encadrants seront au courant de ce qui se passe. Souvent, les maîtres d'apprentissage ont un pouvoir de persuasion au-dessus de celui des enseignants.

On espère qu'avec tout cela, on puisse revenir à des pourcentages au-dessus de 70 % en général.

**M. AUBIGNAC.-** Pour le coup, est-ce que, pour les personnes qui doivent repasser ces examens, cela fonctionne en unités capitalisables ?

**Mme LEBREC.-** Non, pas pour le BTS ; ils ne peuvent pas repasser.

**Mme MEYRONNE.-** S'il est en candidat libre, c'est au choix de l'élève, il repasse les épreuves.

**M. LOISELEUR.-** Qu'est-il prévu comme accompagnement entre le maître d'apprentissage et l'élève -ou l'apprenti- ? Y a-t-il des rencontres régulières ? Est-ce que les professeurs rencontrent le maître d'apprentissage ? Y a-t-il un travail commun ? Qu'est-il prévu pour pallier cet écart entre le résultat espéré et le résultat obtenu ?

**Mme LEBREC.-** On a eu des réunions de maîtres d'apprentissage dès la première année où ont été expliqués les types d'évaluation et les collaborations que l'on peut avoir avec eux. Évidemment, tous les maîtres d'apprentissage ne viennent pas à cette réunion donc nous envoyons le diaporama.

Et puis il y a une visite du professeur principal obligatoire par an, et plus s'il y a des problématiques. L'apprenti est présent et cela porte également sur les objectifs, les évaluations et les collaborations possibles lors de cette visite.

En outre, il y a des contacts réguliers.

Nous avons aussi de la communication *via* une messagerie, une classe numérique.

Nous avons également Pronote, qui permet d'avoir accès à l'agenda, aux bulletins, à des informations sur le parcours de l'apprenti si l'entreprise le veut ; il a des codes d'accès, et bien sûr, le livret d'apprentissage.

**M. LOISELEUR.**- Dernière question : pouvez-vous nous donner les proportions de maîtres d'apprentissage publics et maîtres d'apprentissage « entreprise » ? Et notez-vous une différence dans les résultats ? Est-ce que les maîtres d'apprentissage sont critérisés par rapport aux résultats ? Est-ce qu'il y a une corrélation ou pas du tout ?

**Mme LEBREC.**- Cela dépend des années, mais c'est 30 % dans le public tous publics confondus, Ville de Paris et collectivités ou autres, et ministères.

Il n'y a pas de différence, sachant qu'en BTS, il peut y avoir plusieurs voies possibles. Il y a effectivement des jeunes qui sont plutôt sur le volet « organisation de chantier » et d'autres qui sont déjà sur du bureau d'études. On a vraiment des métiers très variés, et dans le public aussi ; il y a des jeunes plutôt sur le terrain et d'autres sur des projets divers et variés.

Il n'y a donc pas vraiment de différence en ce qui concerne la formation, sachant que, sur les fiches techniques, il y a de nombreuses thématiques. C'est suffisamment large pour que chaque apprenti, même s'il y a beaucoup de différence entre chaque type d'organisme, de lieu d'apprentissage, puisse répondre à ce que l'on demande en évaluation. Après, c'est à nous d'apporter le complément de formation.

**Mme MEYRONNE.**- Ce qui est sûr, c'est que, dans les entreprises, si le maître d'apprentissage participe aux jurys des examens, il est beaucoup plus à même d'encadrer l'apprenti ou le stagiaire parce qu'il est au fait.

**Mme LEBREC.**- Et là, il y a une différence.

**Mme MEYRONNE.**- Même si on essaie de lui expliquer, parfois, quand il est en entreprise...

**M. GARAIX.**- L'engagement du maître d'apprentissage est important.

**Mme MEYRONNE.**- J'en ai parlé à Philippe Gautier il y a peu ; cela fait plusieurs années qu'on construit avec l'équipe un carnet de suivi de stage pour aider les élèves à prendre des notes, à s'intéresser aux chantiers en prenant des notes et des photos, des choses concrètes, des volumes, des quantités, des temps de main-d'œuvre parce qu'ils en ont besoin pour construire ensuite leurs fiches.

En scolaire, on l'a fait systématiquement chaque année. C'est un coût pour l'École parce qu'il faut la réimprimer chaque année, mais ils ont vraiment joué le jeu cette année et cela aide beaucoup au moment du choix des fameuses situations professionnelles vécues et significatives.

En plus, comme on ne peut pas tout le temps aller les voir en stage, quand on y va, on y va un jour, donc on voit un chantier, mais parfois, ce n'est pas celui-là qui sera dans la fiche ; cela nous permet quand même de discuter avec l'étudiant.

Ce carnet n'était pas transmis aux apprentis.

**Mme LEBREC.**- Non car, théoriquement, c'est dans le livret d'apprentissage.

**Mme MEYRONNE.**- Oui, mais cela vaut peut-être le coup car on l'a construit de façon très thématique : il y a les matériaux, les végétaux, le type de chantier...

Il y a une chronologie intéressante. On s'est dit qu'on allait essayer de le donner aux apprentis pour les aider, comme les scolaires, à prendre des notes.

**M. GARAIX.**- On continue sur les résultats.

#### CAP Agricoles

On ne parle ici que des résultats des CAPA adultes parce qu'on a une formation CAPA à l'École, mais qui n'a été ouverte qu'en septembre 2021, donc nos CAPA élèves du lycée n'ont pas encore passé leur épreuve ; ce sera à la fin de cette année scolaire. On est à 100 % de réussites, comme sur le Bac.

C'est l'occasion de dire que les deux formations Bac Pro et CAPA adultes à l'École du Breuil rencontrent un grand succès. Par ailleurs -je m'adresse là encore plus directement au Président du conseil d'administration qui, par ailleurs, est adjoint à la Maire de Paris en charge de la végétalisation- ce sont deux formations fortement pourvoyeuses en personnels qui vont ensuite passer le concours de la Ville de Paris et intégrer ses services.

L'année prochaine, on aura les résultats du CAPA de jeunes étudiants, ce qui va certainement faire évoluer ces résultats. On verra. Cela va certainement bouger.

Je parle sous le contrôle d'Hocine Diaf, Directeur du lycée. Je ne suis pas certain qu'on ait 100 % de réussite au CAPA cette année, mais on l'espère. Rendez-vous l'année prochaine !

Évoquons à présent les résultats des formations en Unités Capitalisables dont nous parlions précédemment lors de la délibération n°6. Ces formations sont portées par le CFA de l'École.

L'École du Breuil a trois formations au CFA :

☞ Le BPA

☞ Le BP

☞ Le CS « arboriste-élagueur »

On ne peut pas les comparer parce qu'avec les UC, on n'a pas d'éléments de comparaison par rapport au national et au régional. On peut juste vous présenter les tendances des résultats sur les quatre dernières années pour ces différentes formations.

On a un vrai trou d'air sur le BPA sur l'année scolaire 2021-2022, alors qu'on est bien sur le BP, et sur le CS élagage, sachant que ce sont de petites formations -le CS, c'est 15 personnes-, à 87 % de réussite, cela veut dire qu'une seule personne ne l'a pas eu.

Un mot sur l'explication des résultats décevants de l'année dernière sur le BPA ?

**Mme LEBREC.**- Il faut savoir qu'en apprentissage, les groupes sont très hétérogènes. Le BPA, c'est un niveau de CAP, un premier niveau de diplôme pour nous en aménagement paysager en apprentissage. Il peut y avoir des jeunes de 16-17 ans et des personnes beaucoup plus âgées puisqu'avec le contrat d'apprentissage, on a aussi des contrats de professionnalisation, donc des gens de 30 ans et plus, et parfois beaucoup plus.

On a donc déjà des classes pas homogènes en termes d'âge par rapport à des classes scolaires. On s'est retrouvé avec beaucoup de jeunes extrêmement immatures et on a eu beaucoup de problèmes de discipline.

En outre, quatre jeunes ont rompu au cours des deux ans -le BPA et le BP sont des formations en deux ans, pour le CS, c'est en un an- ; les enseignants ont passé beaucoup de temps à faire de la discipline plus que des cours, et cela a ralenti l'apprentissage de tous.

Une personne a eu beaucoup de problèmes de santé tout au long des deux ans et n'a pas passé ses épreuves.

Enfin, on a eu quatre échecs de gens qui sont arrivés au bout de leur formation et qui n'ont pas eu leur épreuve du premier coup, sachant toujours que ces personnes-là ont eu quelques épreuves, et donc, peuvent passer pendant cinq ans les épreuves manquantes.

Là aussi, c'est exceptionnel, comme vous le voyez sur l'historique sur quatre ans.

Cette année, les profils sont complètement différents, ce public est beaucoup plus hétérogène. Il s'agit de réagir beaucoup plus vite lorsqu'il y a des problématiques. Nous sommes en semestre, c'est-à-dire que les conseils de classe sont au mois de janvier seulement et réagir en janvier, c'est déjà tard.

On réagit beaucoup plus rapidement cette année dès qu'il y a des soucis scolaires, de discipline, etc., toujours en coordination avec le maître d'apprentissage, et les parents quand ils sont mineurs. C'est un des moyens.

Et puis il faut respecter le cadre du règlement intérieur, ne pas être dans une bienveillance extrême avec les jeunes parce que c'est tout le groupe qui en pâtit lorsqu'il y a un ou deux individus que l'on n'arrive pas à cadrer dès le début.

Je pense que l'on n'aura pas les mêmes pourcentages, en tout cas cette année, et la deuxième année aussi puisque les premières années de BPA, ce n'est pas du tout le même profil non plus.

**M. GARAIX.-** Merci

#### Évoquons à présent les résultats des Bac Pro scolaires et des BTS

L'évolution est sur quatre ans. On retrouve ce que l'on s'est déjà dit tout à l'heure : les 50 % sur le BTS aménagement en apprentissage, qui ont été explicités tout à l'heure par Mme LEBREC.

Sur le Bac Pro sur le lycée exclusivement, on est dans la moyenne des dernières années avec nos 88 %, sachant qu'il y a les 100 % des Bac Pro adultes qui n'apparaissent pas là.

**Mme LEBREC.-** Et il faut faire attention sur l'historique parce qu'on a eu deux années Covid avec des évaluations particulières. On a pris des moyennes de notes de contrôle en cours d'année, même pas des épreuves CCF.

**Mme MEYRONNE.-** Il a fallu que je fasse les moyennes de tous les semestres.

**Mme LEBREC.-** Il n'y a pas eu d'examen terminal. Les pourcentages sont un peu particuliers lorsqu'on regarde l'évolution de ces quatre années.

**M. GARAIX.-** Notamment sur 2020 où, un peu partout, c'est très haut.

**Mme MEYRONNE.-** Oui. Il a été donné, il faut être clair.

**M. GARAIX.-** En même temps, ceux qui ont passé leurs épreuves en 2022 sont des gens qui ont commencé leur formation à l'époque du Covid. Il faut se souvenir de ce contexte.

**Mme MEYRONNE.-** En 2021 aussi. On a eu des élèves qui avaient perdu l'habitude de travailler.

**M. GARAIX.-**

#### Licences et mastères au CFA

Ce sont de bons résultats, et même sur le mastère, le résultat est à 100 % cette année.

#### BPREA

C'est un point qui n'apparaît pas dans les *slides* parce que ce ne sont pas les mêmes rythmes de scolarité.



Sur cette formation, on était l'année dernière sur 100 % de réussite. Pour notre brevet professionnel de responsable d'exploitation agricole agroécologie urbaine et périurbaine, M. Najdovski et Mme Pulvar étaient à l'École il y a quelques semaines pour remettre les diplômes, on était à 100 % de réussite sur les deux promotions l'année dernière.

La transition est toute faite avec le deuxième point à l'ordre du jour, qui relève de la discussion plus que des délibérations : comment on travaille, en tant qu'établissement scolaire, notre stratégie, nos politiques de recrutement qui vont fabriquer en partie les résultats que l'on vient de commenter.

## 2. Préparation de forums : TerreMaVie et le Forum QJ avec l'UNEP

**Mme MONJAUZE.** - Il s'agit, comme on le comprend, d'essayer d'améliorer la qualité du recrutement dans le sens où il ne s'agit pas d'avoir des élèves meilleurs, mais qui soient les plus concernés possible et les plus à leur place dans les formations qu'on leur propose. Pour cela, l'idée est d'aller les chercher au bon endroit, que ce soit au niveau du lycée ou dans toutes les filières.

Il y a un vrai travail d'adéquation à faire, et que l'on est vraiment en train de structurer entre nos formations et les établissements d'origine auprès desquels on doit se faire connaître, auprès desquels les entreprises doivent faire connaître leur métier parce qu'on se rend compte que, dans ce travail de recrutement, il y a un travail à faire main dans la main avec les entreprises, qui est extrêmement important pour faire connaître, valoriser, donner une image plus précise et actualiser des métiers du paysage, des espaces verts et de l'agriculture urbaine.

On a donc décidé d'aller à la rencontre des apprenants en développant une stratégie qui va passer pas mal par un volet événementiel. On va essayer de participer à plusieurs rencontres, des forums qui ne sont pas vraiment des forums pour l'emploi ; on n'est pas dans des problématiques liées à l'emploi, on est vraiment sur des problématiques liées à une meilleure connaissance des métiers.

Pour faire court, cela veut dire qu'entre ce moment-là et la fin du mois de juin, sur la saison, on va avoir quasiment une fois par mois un événement qui pourra donner l'occasion à l'École et aux entreprises partenaires de mieux faire connaître à leur public les métiers auxquels on forme ici.

Pour commencer, on a la semaine prochaine le forum de la MSA, que l'on accueille ici, le forum TerreMaVie, avec une quinzaine d'exposants et de participants. À cette occasion, on va avoir à peu près toutes les filières professionnelles, notamment l'UNEP, qui va être très active et présente sur ce forum.

On va accueillir d'autres établissements, l'UFA de Montreuil, Saltus Campus et l'AFASEC, qui vont venir présenter leur formation. Ce sera le premier temps de partage.

Ensuite, on aura nos trois journées traditionnelles de portes ouvertes en janvier, février et avril, sachant qu'on va essayer, pour ces journées, d'être vraiment dans une approche très concrète de nos métiers. On va faire des petites vidéos, présenter les métiers, essayer de les préparer de façon un peu différente que les années précédentes.

Là encore, avec l'UNEP, on va organiser un forum au Quartier Jeunes, ce lieu que vous connaissez peut-être, qui a pris la place de la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement juste en face du Louvre et qui fédère l'ensemble des structures, des associations et des établissements qui entourent les jeunes et les étudiants entre 16 et 25 ans.

On aura notamment le CIDJ, mais aussi les missions locales, beaucoup de structures qui ont des antennes là-bas, l'idée étant que tout jeune qui se rend au QJ doit trouver une solution pour son insertion et son parcours de vie professionnelle, mais aussi en termes de santé et d'insertion sociale.

C'est un très bel endroit ; il y a une terrasse en face du Louvre, ce n'est pas mal !



L'idée est, avec une quinzaine d'entreprises, de faire un premier forum des métiers du paysage pour que ces entreprises puissent venir très concrètement et de manière un peu moins statique qu'avec juste une table et des chaises, présenter leur métier.

On est en train de travailler à la programmation de ce forum, qui aura lieu *a priori* le 16 février en fin de journée. On portera la date exacte à votre connaissance.

Ensuite, on va participer, toujours avec l'UNEP, à davantage de forums, notamment à celui qu'organise OCAPIAT, *Talents for the planet*, qui est vraiment axé sur les métiers du développement durable. C'est une approche très liée au développement durable, ce qui nous permet aussi de repositionner et de présenter un peu différemment les métiers auxquels on prépare.

On participera au forum de la reconversion professionnelle et au forum « Jeunes d'avenir ». C'est une approche événementielle qui va nous permettre de faire connaître, en lien avec les entreprises, davantage les métiers dont on parle.

On va aussi travailler sur des visites d'établissements, essayer de resserrer nos liens avec les établissements, notamment de proximité, parce qu'on est un peu connu par les collègues et les établissements parisiens puisqu'on est référencé sur l'Académie de Paris, mais peu par les établissements de proximité qui sont finalement les plus à même de nous fournir des élèves.

On a fait une cartographie des établissements d'origine de nos apprenants. Sans beaucoup de surprises, on s'aperçoit que la plupart sont issus de villes le long du RER A et qu'il y a vraiment une question de facilité d'accès ici pour les apprenants. C'est auprès de ces établissements-là qu'on va essayer de faire davantage de communication en faisant des visites d'établissements. On va essayer de croiser les données sur les établissements d'origine et les établissements de proximité pour programmer une vingtaine de visites d'ici la fin de l'année prochaine.

C'est un peu lourd à organiser, mais on va se partager le travail. Il est important que des élèves soient présents dans ces cas-là, car qui mieux que des élèves peuvent parler et donner envie à d'autres élèves ?

On va faire une sorte d'ambassade d'élèves en partant de leur bonne volonté, mais c'est une démarche qui peut être fructueuse.

On va aussi accueillir tous ceux qui souhaiteront venir ici mieux connaître l'École, que ce soit par des visites guidées avec notamment Aurélia Alamargot, dans l'équipe des jardiniers, qui se charge d'accueillir des collégiens par classes pour leur expliquer le fonctionnement de l'École, les formations et ces systèmes de stage de 3<sup>ème</sup> ou de mini-stages tout au long de l'année ou l'été, qui sont quasiment gagnants à chaque fois, comme on en parlait hier avec Hocine et Christiane.

Donc un coup d'accélérateur donné sur ces méthodes de recrutement pour aller à la rencontre des élèves, et surtout, le faire avec les entreprises.

### 3. Démarches qualité menées par l'École du Breuil : certification Ecocert, certification Iso 14001, QualiParis, audit de surveillance Qualiopi

**M. GARAIX.**- On souhaitait faire un point avec Marie sur toutes les démarches qualité qui mobilisent assez fortement les équipes. Cela nous semblait intéressant d'en rendre compte de manière synthétique au conseil d'administration et de partager avec vous une bonne nouvelle qui date d'hier soir. C'est le hasard du calendrier !

**Mme MONJAUZE.**- Vous avez suivi toutes les aventures de la démarche qualité de l'École du Breuil depuis un an. Elle a commencé par la certification Qualiopi, qui date de juin 2021 et qui nous a permis de créer le CFA. Là, il s'agit de la qualité des formations ; c'est vraiment en lien avec la pédagogie.

Et je rejoins le chapitre sur les résultats scolaires dont on a parlé pour rappeler que, dans la démarche d'amélioration continue de Qualiopi, il y a une attention portée au suivi des élèves, à la relation menée avec les maîtres d'apprentissage. Il y a tout un protocole et des processus de suivi, notamment des questionnaires de satisfaction qui sont envoyés aux maîtres d'apprentissage comme aux élèves pour que l'on puisse avoir des retours sur ce qui s'est passé, bien ou moins bien.

Qualiopi jalonne la vie pédagogique à l'École puisqu'on a un vrai audit tous les trois ans et un audit de surveillance à mi-parcours, qui aura lieu les 14 et 15 mars prochain. En vue de cet audit de surveillance, on prépare la présentation de la scolarité telle qu'elle s'est organisée sur l'année scolaire 2021-2022.

On aura à cœur d'aller un peu plus loin dans la formalisation de toutes ces questions que Christiane évoquait : quand une problématique ou un aléa se présente sur n'importe quel sujet, il faut essayer de le traiter rapidement avec des allers et retours un peu fluides entre les maîtres d'apprentissage, la famille, l'apprenant et la structure.

L'idée est d'être le plus vigilant possible et d'apporter des solutions répliquables ensuite et transférables. C'est le sens de cette démarche qualité. C'est au profit des élèves et quelque chose sur lequel il faut que l'on investisse du temps. Cela va nous prendre du temps, mais c'est vraiment très utile.

QualiParis, celui dont Léon vient de parler, concerne un label propre à la Ville de Paris, et qu'elle accorde à l'ensemble des établissements recevant du public, aussi bien des musées que des établissements qui reçoivent du public dans le champ social ou les parcs et jardins.

Pour la première fois, l'École du Breuil a rejoint cette démarche QualiParis qui tend à proposer aux visiteurs du jardin le meilleur accueil possible. A été spécialement concerné par cette démarche l'ensemble des personnels du domaine, qui ont vraiment contribué à préparer cet audit pour que les visiteurs soient les mieux accueillis possible à l'École. On est très content de ce label, auquel on va essayer de faire honneur.

Ensuite, il y a une approche liée au positionnement écologique de l'École. C'est le cas de la certification Iso 14 001. C'est un audit externe qui a lieu tous les ans et que l'on prépare pour mars prochain. Cela accompagne la vie du domaine de façon extrêmement serrée.

**M. GARAIX.**- C'est une démarche menée conjointement avec l'ensemble du Bois de Vincennes. L'École est un des acteurs de la démarche ISO 14 001 du Bois de Vincennes.

**M. LOISELEUR.**- C'est une démarche très lourde et qui vient plutôt du monde industriel. Vous allez être confrontés à des procédures qui, parfois, vont vous paraître...

**M. GARAIX.**- Superfétatoires !

**Mme MONJAUZE.**- Nous sommes déjà 14 001. C'est une démarche engagée depuis quatre ans maintenant, donc on connaît déjà toute cette lourdeur. De manière générale, les démarches qualité sont de vrais leviers de changement, des garde-fous dans l'évolution des structures, qui sont très utiles ; cela permet de mettre à jour des fonctionnements et de leur apporter des solutions. C'est très bénéfique aux organismes.

En revanche, c'est extrêmement chronophage et demande parfois une formalisation qui peut nous paraître excessive. C'est un peu un mal pour un bien. On connaît cette lourdeur, mais de toute façon, on est engagé dedans et on s'est organisé pour pouvoir y répondre.

De la même façon, le label Ecocert, que vous connaissez bien, Pierre, est un label spécifiquement lié à tout ce qui est production sur le domaine, toutes les activités de maraîchage, notamment les activités menées sur les parcelles de notre diplôme de BPREA. Cela concerne toutes les activités de production de l'École.

Ce label est en cours. Un premier audit a eu lieu il y a un mois, complété d'un second spécialement sur les parcelles des BPREA, le 2 décembre.

**M. AUBIGNAC.**- C'est sur l'ensemble des terrains de l'École ?

**Mme MONJAUZE.**- L'ensemble des activités de production sur chacune des parcelles. Chacun des jardiniers sur les différentes parcelles qui a un endroit ou une thématique donnée à une activité de production doit être garant de la traçabilité absolue de l'ensemble de ce qui est introduit dans le sol : les graines achetées, etc.

Ce qui est intéressant aussi, c'est que la très grande exigence de ce label nous a permis de réaliser que, dans le cursus du BPREA, on allait tout au début de la formation introduire une formation à ce label Ecocert et une information qui sera assurée par les certificateurs. On est en train de voir cela avec eux pour apprendre aux BPREA à faire en sorte que tout soit tracé de leur parcelle individuelle ici à l'École, mais aussi que, ultérieurement, dans leur propre activité, quand eux-mêmes créeront leur activité, ils aient intégré cette contrainte dès le départ.

**M. AUBIGNAC.**- C'est intéressant en termes de formation.

**Mme MONJAUZE.**- On va partir de là en disant : « *Sachez que vous vous embarquez dans quelque chose de très complexe, mais que c'est une mal nécessaire* ».

Et pour se faire plaisir, on termine par le label « Jardins remarquables » attribué tous les cinq ans et non pas deux, qui nous rappelle que l'on a la chance de faire tout cela sur un site effectivement remarquable.

**Mme LEBREC.**- C'était quoi, la bonne nouvelle ?

**M. GARAIX.**- QualiParis. Il y a eu des allers et retours entre le 16 octobre et hier soir et on nous a dit hier soir : « *Vous êtes certifié QualiParis !* ». Voilà donc la bonne nouvelle.

**Mme MONJAUZE.**- Je ne sais pas si vous avez des questions sur ces différentes démarches.

#### 4. Projet avec la Fondation Cartier

**M. GARAIX.**- Toujours dans la logique de partenariat, nous informons le conseil d'administration sur ce qui est en train d'être construit avec la Fondation Cartier.

**Mme MONJAUZE.**- La Fondation Cartier pour l'art contemporain se trouve Bd Raspail, dans le XIV<sup>e</sup> arrondissement. Elle a fait une très belle exposition « Nous les arbres » en 2019, avec des expositions de travaux de Francis Hallé et de Fabrice Hyber.

Fabrice Hyber est un artiste qui vit en Vendée, qui a repris l'exploitation de ses parents dans les années quatre-vingts et qui a décidé, un peu comme Jean Giono et l'homme qui plantait les arbres, de planter une forêt.

Depuis les années quatre-vingts, il a planté 300 000 graines d'arbres et on voit vraiment l'évolution du territoire qu'il a façonné parce qu'il a vraiment planté et reboisé entièrement son environnement.

C'est assez admirable et il a documenté tout ce travail. Il part de ce travail de reboisement et en tire une œuvre extrêmement intéressante, qui explore le champ scientifique. C'est un grand humaniste qui explore tous les secteurs liés au vivant.

La Fondation Cartier a choisi de lui rendre hommage et de travailler avec lui cette exposition en lien avec des écoles. Ils vont transformer la Fondation Cartier en une école géante.

Cette exposition aura lieu du 8 décembre à mai prochain. Ils vont demander à des élèves de tous les âges -élémentaires, lycéens et des élèves de lycées professionnels agricoles- de prendre en charge

des présentations de cette exposition et de s'impliquer de façon assez importante dans la muséographie de l'exposition.

Ils nous ont contactés parce qu'ils avaient très envie que l'École du Breuil participe à cette expérience. Les autres classes sont des classes de Vincennes.

C'est le CAPA de l'École, au lycée professionnel scolaire, qui va prendre en charge ce travail. Ce qui est très intéressant, c'est qu'un jumelage se met en place avec leur équivalent, qui est un CAPA du lycée professionnel de Luçon, situé à côté de la vallée de Fabrice Hyber.

Il y a là-bas un internat ; l'idée est que les deux CAPA travaillent ensemble sur l'exposition de Fabrice Hyber, mais que l'un accueille l'autre. Nos élèves vont partir en avril visiter la vallée et seront hébergés à l'internat du lycée de Luçon. On espère que cela va engager d'autres jumelages et d'autres expériences à mener en partenariat avec eux. C'est une belle expérience à offrir aux CAPA et un voyage scolaire un peu particulier.

Je vous engage à aller voir cette exposition, et si cela vous intéresse, le vernissage est le 7 décembre au soir ; si vous souhaitez y aller, faites-le moi savoir et je vous enverrai une invitation.

**M. le PRÉSIDENT.**- Prenez date !

Des questions sur les différents points d'information présentés ?

**M. GARAIX.**- On en profite pour inviter l'ensemble des membres du conseil d'administration à la remise des diplômes de tous les diplômés parce que, derrière les statistiques, il y a quand même des gens, de vrais diplômés auxquels le diplôme sera remis le 10 décembre à l'École, à 14 heures.

Tous les membres du conseil d'administration sont les bienvenus s'ils veulent participer à cette remise des diplômes.

**M. le PRÉSIDENT.**- À noter également dans les agendas. Merci.

Et puis l'agenda du prochain conseil d'administration ?

**M. GARAIX.**- *A priori*, fin janvier 2023. Il faut que l'on ajuste cela.

Monsieur le Président, peut-on revenir sur la CAO ? On a vu que Mme Gabelotaud et M. Trystram étaient présents. Est-ce que le lundi 5 décembre à 17 heures 30, ils pourraient nous accorder un tout petit peu d'attention ?

**M. TRYSTRAM.**- Je ne peux pas parce que je suis normalement à une table ronde. Désolé.

**M. le PRÉSIDENT.**- Doit-on absolument la tenir ce jour-là et à cette heure-là ?

**M. GARAIX.**- Non. En revanche, il faut qu'on la tienne en décembre parce qu'on a besoin d'avoir notre assurance au 1<sup>er</sup> janvier.

**Mme PULVAR.**- Cela veut dire qu'on est membre de la CAO *ad vitam aeternam* ou on peut suppléer ? Parce que si c'est le cas, je peux être là le 5 décembre, mais je ne peux pas m'engager à être membre permanent.

**M. GARAIX.**- Dans ce cas-là, vous pouvez être suppléante, ce qui est une façon de répondre à la demande.

**Mme PULVAR.**- À condition que ce soit en visio.

**M. GARAIX.**- Oui sinon, on n'y arrivera pas du tout.

**Mme PULVAR.**- Je serai à l'étranger, c'est la raison pour laquelle je ne pourrai pas venir à la remise des diplômes.

**Mme GABELOTAUD.**- Je ne peux pas, je serai en conseil d'arrondissement.

**Mme CROS.-** On peut peut-être élire cinq représentants titulaires en dehors de cette considération de date puisque, Madame Pulvar, vous avez bien voulu être suppléante et nous vous en remercions. Cela permettra de tenir cette CAO, mais il serait bien, réglementairement, qu'on puisse avoir un cinquième membre titulaire même s'il n'est pas présent le 5 décembre.

**M. LOISELEUR.-** Je veux bien, mais je ne serai pas là.

**M. GARAIX.-** Très bien. Cela permet d'avoir une CAO constituée. On va s'assurer que cela convient le 5 ; si ce n'est pas le cas, on revient vers les uns et les autres pour trouver une autre date. Mais là, cela tient à peu près.

**Mme CROS.-** Le domaine des assurances est un domaine assez complexe. Nous avons été accompagnés par une assistance à maîtrise d'œuvre qui sera présente et qui présentera le dossier de ces assurances.

**M. AUBIGNAC.-** Oui, il faut les avoir aussi.

**Mme CROS.-** Ils viennent de confirmer qu'ils seront présents.

**M. le PRÉSIDENT.-** Un grand merci à vous pour votre participation ; rendez-vous à la CAO pour celles et ceux qui pourront, et au prochain conseil d'administration du mois de janvier. D'ici là, passez une bonne fin d'année et merci aux équipes pour leur mobilisation et la tenue de ce conseil d'administration dans des conditions de présentiel/distanciel qui permettent quand même à un maximum de gens de participer. Pour ma part, j'essaierais d'être présent au prochain conseil d'administration.

Merci à vous et bonne journée.

*La séance est levée 10 heures 25.*